

# Second Degré-28

*Le Bulletin  
de la Section d'Eure-&-Loir du SNES (FSU)*

**Chartres CTC**

SITE DE DEPOT

**P4**

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 19 octobre 2018

ISSN 0761-8107 Directeur de la Publication : Olivier Mimeau C.P.P.A.P.: 1222 S 07639  
Imprimé au S.N.E.S.-28 \* 19-21 rue des grandes pierres couvertes \* 28000 CHARTRES  
Tél. : 02.37.21.16.91 Courriel : [snes28@orleans.snes.edu](mailto:snes28@orleans.snes.edu)

N° 113 Octobre-novembre-décembre 2018 0,70 € Dépôt légal : 4eme trimestre 2018

## Viens voir les comédiens...

... ceux qui lors de la journée mondiale des enseignants du 5 octobre nous remercient la main sur le cœur pour le travail accompli et qui dans le même temps suppriment 2 600 postes à la prochaine rentrée.

... ceux qui ont mis en place Parcoursup, qui devait corriger les insupportables injustices de l'ancien système d'accès au supérieur (et notamment ce scandaleux tirage au sort qui concernait quand même 1% des bacheliers !) et qui s'avère au bout du compte un véritable outil de tri social.

... ceux qui mettent en place la réforme du lycée, dont la complexité est renvoyée sur le local et qui amène déjà une concurrence entre établissements et entre disciplines pour attirer le plus d'élèves et perdre le moins de postes possibles.

... ceux qui veulent mettre fin à notre système des retraites, qui veulent casser les services publics, qui sont en train de détruire le modèle social français hérité des combats de la Résistance...

Face à la gravité de ces attaques et à la remise en cause profonde de nos métiers, la riposte est d'autant plus urgente : la journée d'action interprofessionnelle du 9 octobre puis la grève dans l'éducation le 12 novembre sont autant de jalons à poser dans un plan d'action qui doit monter en puissance pour faire reculer le gouvernement. Le SNES-FSU 28 y prendra toute sa part, dans l'action les 9 octobre et 12 novembre bien sûr mais aussi dans l'information et la formation des collègues, à l'occasion du collectif métiers du 14 novembre, de la journée AVS-AESH du 22 novembre, de la journée sur la préparation de la rentrée dans les lycées et les collèges du 21 décembre, comme lors de la journée sur les retraites du 16 octobre ou le stage DGH de décembre.

Plus que jamais, celui-celle qui ne lutte pas a déjà perdu.

### SOMMAIRE

Édito.....	1
Faire vivre la démocratie.....	2
Rentrée au lycée Jehan de Beauce..	4
Élections professionnelles 2018 : des élu-e-s FSU, pour quoi faire ?...5	
Engagé-e-s au quotidien avec le CHS-CT !.....	6
Formations syndicales de novembre.....	8

## Faire vivre la démocratie : porter les revendications de la profession au Comité Technique Spécial Départemental (CTSD)

Vos élu-es FSU au Comité Technique Spécial Départemental vous représentent face à l'Inspecteur d'Académie, représentant le ministère de l'Éducation Nationale :

### Consultations en amont :

Depuis fin août et jusqu'à la date du CTSD ( le 24 septembre), le SNES-FSU a consulté les enseignant-es, AED, AVS-AESH, CPE, Psy-EN en passant dans les établissements, en demandant à ses correspondant-es dans les établissements de faire remonter l'ensemble des situations problématiques telles que : *effectifs trop importants - postes non pourvus - problèmes liés aux compléments de service - problèmes d'emploi du temps - pression aux heures supplémentaires - insuffisances en vie scolaire - etc.*

### Analyses et interventions :

Ces remontées du terrain et les documents de rentrée fournis par l'administration nous permettent d'analyser de façon fine et détaillée la réalité des conditions de rentrée en Eure-et-Loir (voir les « zoom » ci-après) ; mais aussi de porter les **revendications** de la profession :

- Baisse des effectifs par classe jusqu'à un **maximum de 20 élèves par classe en Éducation prioritaire, et 24 maximum ailleurs.**

- **Création de postes en nombre suffisants** pour assurer des conditions d'apprentissages permettant à tous les élèves un droit égal à une éducation de qualité, car nos élèves sont **toutes et tous capables d'apprendre.**

### Votes :

Le CTSD est une instance consultative de l'Éducation nationale. Les représentant-es des personnels votent la dotation et sa répartition en Eure et Loir. **La FSU a voté contre, notamment au vu de l'insuffisance des moyens à répartir. Votes contre : FSU (6), FO (1), SGEN-CFDT (1) Abstention : UNSA (2)**

### ZOOM sur les interventions de vos représentants en CTSD :

#### Dotation départementale

Nous avons dénoncé la présentation de la rentrée de l'IA en rappelant que, à nombre d'élèves constants (-9 de constat à constat, hors UPEAA), **la dotation départementale était de -78 HP et - 16 HSA.**

La stabilité de la moyenne départementale des effectifs par classe cache une **forte dégradation, notamment dans les collèges dits « défavorisés » et de l'éducation prioritaire** : tandis que leurs effectifs augmentent d'environ 200 élèves par rapport à la rentrée 2017, la trop faible hausse de leur dotation pour la rentrée 2018 ne leur a permis d'ouvrir que 6 classes de plus... donc une forte hausse des effectifs par classe !

Sur les 173 classes de l'éducation prioritaire du département, seules 27 (soit 15,6%) ont moins de 20 élèves.

Au final, les dotations tendent de plus en plus à s'uniformiser d'un collège à l'autre, bien loin des objectifs d'adaptation et de souplesse que promettait la réforme du collège !

#### Ajustements & mobilisations

La préparation de cette rentrée 2018 s'est aussi caractérisée par le grand nombre de délégations de collèges ayant demandé à l'IA l'abondement de leur dotation pour réduire la hausse de leurs effectifs par classe. Accompagnés par la FSU, quasiment toutes ces délégations ont été entendues au moment des ajustements opérés par l'IA en juin-juillet, signe de l'importance de ces mobilisations. Cependant, ces dotations restent insuffisantes même après des ajustements très disparates selon les établissements. L'IA les justifie trop facilement par les choix des équipes et les demandes remontées par les chefs d'établissement... Nous lui avons répondu que la réalité était inverse : les équipes s'adaptent aux moyens que leur chef d'établissement leur annonce ! Ces échanges ont permis à l'IA de rappeler qu'il **n'impose pas la structure des collèges et donc que celle-ci (le nombre de classes par niveau) relève du conseil d'administration... comme le prévoit le code de l'Éducation.**

### Vie scolaire

La FSU a interrogé l'IA sur les évolutions observées dans la répartition des moyens de vie scolaire (nombre de poste d'AED et d'assistant-es pédagogiques). L'IA n'a pas pu nous répondre, ce qui motive notre constante demande que ces évolutions soient discutées avec les représentant-es des personnels lors d'un GT en juin. **Nous avons également dénoncé les fantômes rôdant dans les vies scolaires où l'absence des personnels en contrat dits aidés (CUI...), supprimés à la rentrée précédente, accroît la charge de travail des personnels et le réduit à des tâches de surveillance peu motivantes.** L'IA nous a répondu que des réflexions étaient en cours au niveau ministériel sur les AED. Ces réflexions devront avoir une concrétisation budgétaire c'est-à-dire se traduire par des créations de postes !

### SEGPA & AVS

L'étude de l'évolution démographique de l'enseignement adapté (SEGPA) montre une baisse continue des effectifs que nous avons dénoncée en la reliant au manque de soutien de l'administration en faveur de ces structures. Nous avons appuyé notre démonstration sur **l'absence d'AVS dans les SEGPA : l'administration refuse que les élèves de SEGPA bénéficiant d'une notification de la Maison Départementale de l'Autonomie (leur donnant droit à un accompagnement par un-e AESH) soient effectivement accompagnés par un-e AESH.** L'IA s'est justifié en affirmant que les petits effectifs de SEGPA ne rendaient pas nécessaires cet accompagnement....comme si c'était les gros effectifs qui étaient handicapants ! Cette réponse ne manque pas de toupet quant on connaît le nombre de classe à plus de 20 élèves (en REP) et à plus de 25 ailleurs !

### CIO de Chartres

Interrogé par la FSU sur le déménagement du CIO de Chartres vers le lycée Jehan de Beauce, l'IA a confirmé que celui-ci aurait finalement lieu la semaine du 15 octobre (et non le 28 septembre comme prévu initialement). Il a également confirmé que compte tenu des réflexions en cours au niveau académique sur l'avenir des CIO, ce déménagement n'était que transitoire. **Nous avons rappelé combien la solution retenue pour ce déménagement, pourtant prévu de longue date, n'était pas satisfaisante (perte de surface de 150m<sup>2</sup>, difficultés d'accès...).** L'IA nous a répondu que des travaux pourront être effectués (peinture et cloison à abattre) mais après l'emménagement !



### Collège Jean-Moulin de Chartres

A propos du projet de fermeture provisoire du collège Jean-Moulin de Chartres, l'IA a indiqué que la rectrice s'était fermement positionnée pour que les personnels soient affectés à titre provisoire dans l'un des établissements de l'agglomération. La FSU a rappelé qu'aucune solution (mesure de carte ou affectation provisoire) n'était satisfaisante, raison pour laquelle **nous continuons de demander le déménagement de mur à mur du collège pour éviter de bouleverser l'organisation de tous les établissements de l'agglomération.** Nous avons ajouté que si la rectrice retenait la solution des affectations à titre provisoire, elle devait s'assurer très solidement que le Conseil Départemental tienne son calendrier, ce dont nous ne sommes absolument pas certains aujourd'hui.

## Rentrée au lycée Jehan de Beauce

Alors que la réforme du lycée se profile à l'horizon, nous avons interrogé Christelle Lambert, professeure d'histoire-géographie au lycée Jehan de Beauce et secrétaire d'établissement pour le SNES-FSU.

**Comment s'est déroulée la rentrée à Jehan de Beauce, avec des effectifs en hausse continue et qui va se poursuivre dans les années à venir ?**

La rentrée au lycée Jehan de Beauce s'est globalement bien passée, même si on est toujours en « flux tendus » : classes très souvent à 35 élèves, conditions de travail toujours aussi difficiles. C'est un peu le « calme avant la tempête » : on vit sur l'existant, dont on maîtrise le fonctionnement, pour la dernière année, juste avant les réformes tous azimuts de la rentrée 2019 qui vont avoir des conséquences qu'on a encore du mal à mesurer.

**Quelle est la situation concernant la direction ?**

Le proviseur est en arrêt maladie depuis mi septembre, un des deux proviseurs adjoints est donc proviseur par interim, et assume parfaitement la fonction, mais la charge de travail au lycée Jehan de Beauce ne peut être absorbée à deux. Nous scolarisons presque autant d'élèves que le plus gros lycée de l'académie, le lycée Grandmont de Tours, qui lui a 4 chefs d'établissement. Nous demandons donc la nomination d'un 4<sup>ème</sup> chef d'établissement à JdB.

**Comment vois-tu la réforme du lycée, et comment les collègues la voient-ils ?**

Les collègues sont inquiet-e-s et mobilisé-e-s. Les nombreuses annonces et divers projets de l'an dernier deviennent réalité, et « en même temps » nous avons très peu d'informations à quelques semaines de la DHG. Les filières de bac général disparaissent au profit du choix de trios de spécialités en première, qui deviendront des duos en terminale. Aucune idée des programmes pour l'instant, à part des fuites depuis les éditeurs (qui en savent plus que nous sur les futurs programmes !) ; rien sur les futures épreuves de bac, dont les premières auront lieu au deuxième trimestre de la première ! Quid du temps de préparation des élèves à ces exercices ? Certaines spécialités ont des appellations floues, donc difficile de savoir quelle discipline va être amenée à les enseigner. Les bacs technologiques sont maintenus mais dans la filière STI2D, le recrutement en seconde pourrait être compromis si les élèves ne choisissent pas l'enseignement technologique en option. Or, il n'est plus obligatoire d'avoir des enseignements optionnels en seconde à partir de la rentrée 2019, et des heures d'enseignement vont encore être perdues. Cette filière a déjà été profondément réformée et impactée voici 6 ou 7 ans, on aurait pu s'attendre à ce qu'elle soit cette fois épargnée. Les bacs professionnels sont également maintenus, mais la réforme des lycées professionnels prévoit de retarder la spécialisation des élèves avec une seconde par « famille de métiers », et un choix des élèves en fin de seconde entre le statut scolaire et le statut d'apprenti. A terme, y aura-t-il fusion entre CFA et lycées professionnels ? Des postes sont en jeu, mais difficile de savoir combien ? Cela va dépendre des choix des élèves...

Des changements de statut se profilent : 2 heures sup imposées au lieu d'une, risque d'annualisation des services de nos collègues du lycée pro... Un changement de métier s'annonce aussi, avec la multiplication des épreuves dites « communes » qui va obliger à des progressions communes et risque d'atteindre à notre liberté pédagogique.

**Comment fonctionne la section syndicale SNES-FSU du lycée ?**

En fait, la « section syndicale » se confond avec la liste de colistiers présentée au conseil d'administration, composée de syndiqué-e-s et de non-syndiqué-e-s, de collègues issu-e-s des différentes filières du lycée général, technologique et professionnel. Etant donné la taille du lycée, c'est un gros travail, et c'est passionnant parce que très varié vu la diversité des formations proposées, des conditions de travail, et aussi des publics.



## Elections professionnelles 2018 : des élu-e-s FSU, pour quoi faire ?

Siéger en CAP, CT, CHSCT occupe une place prépondérante dans l'activité des militant-e-s syndicaux....Pourtant le grand public méconnaît la réalité du travail fait dans ces instances, au quotidien et au plus près de tou-te-s les salarié-e-s. Quelques éclairages :

- En CAP, les élu-e-s FSU s'assurent que la gestion de la carrière de tous les personnels (syndiqué-e-s ou non) respecte les conditions réglementaires fixées par l'administration. Nous intervenons également pour que ces règles évoluent de façon à garantir la transparence des opérations et l'équité entre tous les collègues. Par exemple, lors du mouvement des personnels, les commissaires paritaires sont soucieux du respect des vœux des collègues.
- En CT, les représentant-e-s du personnel FSU veillent à ce que l'organisation du service public garantisse l'accès de tou-te-s à ces services sur tout le territoire. Nous sommes ainsi amenés à appuyer les demandes de délégations d'écoles demandant l'ouverture de classe.
- En CHSCT, les représentant-e-s du personnel FSU rappellent constamment à l'administration ses obligations en matière de prévention. Par exemple, nous sommes intervenus pour améliorer les périodes de co-activité c'est-à-dire de travaux pendant le temps scolaire.

### Le calendrier et les modalités du vote

**La campagne de vote électronique commencera jeudi 29 novembre à 10 h et sera clôturée jeudi 6 décembre à 17 h.**

**Il sera possible jeudi 6 décembre de voter sur votre lieu de travail.**

Dates	Étapes des élections professionnelles 2018
jeudi 11 octobre 2018	Ouverture de l'accès au système de vote électronique
mardi 13 novembre 2018	Date limite de remise de l'identifiant de vote aux électeurs
Jeudi 29 novembre 2018 à 10h	Ouverture de la période de votes
Jeudi 6 décembre 2018 jusqu'à 17h	Dernier jour pour le vote électronique Jour de vote sur le lieu de travail Fin de la période de vote
Jeudi 6 décembre 2018 Fin de journée	Dépouillement des votes au Comité Technique et proclamation des résultats
vendredi 7 décembre 2018	Dépouillement des votes au CAP
Du lundi 10 au vendredi 12 décembre 2018	Proclamation des résultats au CAP

Pierre Licout

**29** > **06**  
NOV DÉC

**Votez !**



POUR AGIR ENSEMBLE

## Engagé-e-s au quotidien avec le CHS-CT !

Organe de prévention, le CHSCT est composé de membres représentant les personnels. Ses actions ne font pas l'objet de publicité ou de communication. Pourtant son travail de protection des agents est réel.

En effet les représentants Fsu des personnels au CHSCT rappellent à l'administration ses devoirs en matière de prévention, enquêtent lorsque des accidents surviennent, visitent des établissements pour connaître les conditions de travail réelles des personnels (collèges d'Authon, Hélène-Boucher, Lycée Branly...), analysent les fiches remplies dans les RSST, élaborent des préconisations visant l'amélioration de nos conditions de travail au quotidien.

C'est pourquoi le CHSCT est souvent perçu comme une menace par l'administration. C'est pourquoi le gouvernement a le projet de dissoudre ses pouvoirs en fusionnant les CHSCT avec les CT (Comités Techniques).

Concrètement le travail du CHSCT d'Eure-et-Loir au cours des 4 dernières années a permis :

- de fournir aux enseignants leurs équipements de protection individuelles (en atelier des Lycées Pros)
- d'alerter l'administration de situations problématiques (généralement dans les relations hiérarchiques),
- de visiter plusieurs établissements scolaires et ainsi vérifier les conditions de travail des agents : Lycée Branly, collèges Hélène-Boucher et d'Authon-du-Perche
- de mettre en œuvre des dispositions améliorant les pratiques en cas de travaux sur le temps scolaire (co-activité),
- d'élaborer et de diffuser un protocole visant à sécuriser les personnels, quand une partie des locaux de leur établissement est rendue inutilisable (après un incendie par exemple),
- d'alerter les collègues travaillant en contact avec de l'amiante et les informer des démarches à effectuer.

**Pour améliorer nos conditions de travail, soutenez l'action des représentants SNES-FSU au CHSCT :  
le 6 décembre, votez SNES-FSU !**

**La disparition des CHSCT entraînera la disparition de la prévention, et de la protection : qui veillera à ce que l'administration se tienne en règle vis-à-vis de ses obligations ?**

Olivier Mimeau, secrétaire CHSCT d'Eure et Loir et SNES-FSU

**SIGNEZ LA PETITION EN LIGNE !!!**



<http://fsu.fr/Petition-pour-le-respect-de-nos-droits-PAS-TOUCHE-AUX-CAP-ET-CHSCT.html>





21, rue des grandes  
pierres couvertes  
28000 CHARTRES  
Téléphone :  
02 37 21 16 91  
[snes28@orleans.snes.edu](mailto:snes28@orleans.snes.edu)

La SNES-28 vous invite à participer à la  
1ère rencontre des

## COLLECTIFS METIERS MERCREDI 14 NOVEMBRE de 9 h à 12 h 30

à la bourse du travail de Chartres, dans les locaux  
de la FSU

**Venez enrichir vos pratiques, apprendre  
des expériences des uns et des autres,  
élargir vos palettes d'actions.  
Travaillons ensemble sur nos pratiques  
professionnelles**

Inscrivez-vous par téléphone au 02 37 21 16 91 ou  
par mail à [snes28@orleans.snes.edu](mailto:snes28@orleans.snes.edu) . Vous  
recevrez la convocation et le formulaire à  
fournir à l'administration avant le mercredi 7  
novembre.



**AESH : Contrat, Conditions de Travail,**

**Rémunération...**

**Quels sont nos droits ?**

**Comment les faire valoir ?**

**Comment participer ?**

. Inscrivez-vous **avant le jeudi 18 octobre** par  
téléphone (02 37 21 23 96) ou par mail ([fsu28@fsu.fr](mailto:fsu28@fsu.fr)).

. Vous recevrez en retour le formulaire d'exercice du  
droit syndical pré-rempli à fournir à l'administration.



# Lycée BLANQUER



Tragi-comédie en trois actes  
sans entracte

« Souplesse des établissements »

« Libre choix »

« Diversité des parcours »

- Une concurrence généralisée
- Une voie technologique marginalisée
- Des inégalités sociales et territoriales accrues
- Une logique comptable

**CONTRE LES 2 650 SUPPRESSIONS DE POSTES**

# TOUS EN GRÈVE

LE LUNDI 12 NOVEMBRE 2018

AG FSU 10h30 dans nos locaux  
14h30 Manif place des Halles



Le SNES, pour agir ensemble



ENGAGÉES  
AU QUOTIDIEN